

**COMPTE RENDU REUNION  
DU MARDI 7 OCTOBRE 2008**

Présents : SOUQUET Julien, Président ; TEQUI Christine et SERVAT Alain, Vice-présidents ; BONTE Christiane, COUMES Anicet, FAUP Isidore, GALIN Marcel, LARREGOLA André, PONSOLLE Adrien, PUJOL René, ROZES Vincent, TERRISSE Christine, VEYSSIERE Michel, Fatima RAFAI (suppléante de M. Jean LAFFONT) membres du conseil communautaire.

Excusé : LAFFONT Jean (représenté), RICHL Henri, SOUQUE Serge.

Assistaient en outre à la réunion : Nathalie Arnal et Caty Servat (secrétaires), Pauline Chaboussou (service patrimoine), Jean-Luc Ginestet (service technique), Philippe Lermite (service enfance-jeunesse).

ORDRE DU JOUR : 1/ Présentation de la charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises par Mathieu Cruège. Délibération et approbation de la charte du PNR des Pyrénées Ariègeoises.  
2/ Adoption du compte rendu du dernier conseil communautaire  
3/ Décisions Modificatives budgétaires,  
4/ Point sur le Contrat Enfance Jeunesse,  
5/ Projet Interreg « Patrimoine »  
6/ Questions diverses (chantiers en cours, atelier relais d'Ercé, thermes d'Aulus, etc...).

**1/ Présentation de la charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises par Mathieu CRUEGE.**

**Délibération et approbation de la charte du PNR des Pyrénées Ariègeoises.**

Rappel de quelques points les plus fréquemment posés concernant le futur PNR :

- Confusion entre Parc Naturel Régional et Parc National, le PNR génère quelles contraintes ?

Le PNR régi par une charte, est l'expression d'une volonté locale à l'inverse d'un Parc National qui est géré par l'Etat, pas de tutelle pour les communes, pas de nouvelle réglementation, adhésion pour 12 ans.

- A quoi sert le PNR ?

Le PNR contribue à redynamiser des territoires au patrimoine riche et à l'économie fragilisée. Il a un rôle d'animation, il est un appui d'aide aux porteurs de projets. Il représente un plus pour bénéficier d'un projet de développement durable qui permette de valoriser notre environnement mais aussi nos savoir-faire et nos productions locales. Outil de développement, il a vocation à renforcer les potentiels existants d'un territoire

➤ Quel est le calendrier prévisionnel ?

Les communes, les communautés de communes, le département, doivent délibérer avant fin novembre, puis la Région et enfin, transmission à l'Etat pour signature du décret de création du Parc. Prévision du futur PNR pour l'automne 2009.

➤ Comment est financé le budget de fonctionnement ?

Région = 50 % Département = 25 % Communes = 25 %

La contribution actuelle (Syndicat de Préfiguration Projet PNR) est à 1,84 € par an et par habitant. La contribution avec le futur PNR aux environs de 2,20 € par an, par habitant, pour les Communes. Financement par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département des programmes et actions spécifiques du Parc, proposés par les communes ou intercommunalités.

➤ Comment ça fonctionne, quelle place pour les communes ?

Le PNR est une boîte à outils. Les communes sont adhérentes, elles ont 1 délégué par tranche de 1000 habitants, partenaires et interlocutrices privilégiées avec le PNR.

Partage thématique des compétences entre le PNR et les Pays.

Dépliants distribués en séance.

Vote pour l'approbation de la charte : sur 14 présents – 12 votants POUR – 2 abstentions.

**Charte approuvée.**

**2) Adoption du compte rendu du dernier conseil communautaire (27 mai 2007) :** à l'unanimité.

**3) Décisions modificatives.**

➤ Budgétaires :

Décisions modificatives.

Vote indemnités de conseil et de confection du budget accordées à Mme la Trésorière.

**Décisions modificatives et indemnités trésorière : Votées à l'unanimité**

Documents remis en réunion.

➤ Organisationnelles :

Une mission de coordination générale des services de la CCCO est confiée à Philippe Lermite. Il partage un temps de travail entre le secteur Enfance Jeunesse et cette coordination générale.

**4) Point sur le Contrat Enfance Jeunesse**

Rappel de l'organisation d'un Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) maternelle cet été sur l'école d'Oust. Bilan positif, bonne fréquentation, ouvert à Tous. Mise en avant d'un réel besoin sur le canton.

Mise à disposition de personnel de la mairie d'Oust et 1 recrutement direct.

Coût final sur fonds propres de la CCCO : 3000 €.

Transport avec le Minibus (subventionné par la CAF) sur trajets courts, (pour les trajets plus longs la mise en place s'avère plus difficile et compliquée).

Minibus : utilisation dans le cadre du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse, préconisé par la CAF) mais afin de l'optimiser au mieux, il convient de mener une réflexion pour établir des critères clairs en concertation avec les associations s'occupant des enfants du canton.

Réunion commission enfance pour choisir les orientations.

## Diagnostic du C.E.J. :

Le contrat 2008-2011 sera dans la continuité des actions du précédent :

Les actions conservées pour cette période sont :

- sur la petite enfance (0-6 ans)
  - multi-accueil d'Oust
  - CLAE maternel de Seix (temps péri-scolaire)
  - CLSH de la CCCO (temps extra-scolaire)
  - Coordination
- Sur les (6-18 ans)
  - CLAE primaire de Seix (temps péri-scolaire)
  - CLAE primaire d'Oust (temps péri-scolaire)
  - CLSH primaire (temps extra-scolaire)
  - Coordination

La mise en place de ce nouveau dispositif a des implications financières conséquentes.

Le système de financement est totalement modifié dans ses bases de calcul.

Jusqu'à présent, la collectivité signataire bénéficiait de la part de la CAF d'une aide (~60%) proportionnelle au montant qu'elle mobilisait dans le cadre de ces actions.

Pour un Euro consacré au fonctionnement d'une de ces actions, la CAF participait à hauteur de 60 centimes d'euro.

Pour le dispositif CEJ, ce n'est plus l'effort de la collectivité qui sert de base à l'aide de la CAF que la collectivité reçoit.

La nouvelle base de calcul s'appuie sur des critères de « bonne gestion » de l'organisateur. Ces critères déterminent des fréquentations ciblées (60 % pour les Accueils Collectifs de Mineurs et 70 % pour les structures 0-4 ans Multi-Accueil). Des coûts plafonds sont également institués sur la base d'Heure par Enfant. Ils sont de 4 € heure/enfant pour les ACCEMet de 7.22 € pour les Multi-Accueil.

Le calcul de la base servant pour le remboursement de la collectivité est maintenant le suivant :

Le coût constaté par heure/enfant, plafonné en cas de dépassement, multiplié par le nombre d'actes payés, moins les participations Familles et Etat.

Ce nouveau mode de calcul ne tient plus compte de l'effort de la Collectivité.

Il sanctionne les structures ne fonctionnant pas sur des critères liés à la fréquentation et au coût d'une heure d'utilisation.

Ce dispositif national sanctionne de par ces principes les territoires ruraux, qui voient dans l'installation de CLAE et CLSH, un outil permettant de faciliter la vie de leurs administrés, de rester sur un territoire attractif, pour l'installation de familles jeunes et comme un outil de lutte contre la désertification des territoires ruraux.

Documents remis en réunion.

Poste de coordination : Philippe Lermite est recruté en direct depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, sur un poste d'Animateur Territorial, ce qui permet de réaliser des économies par rapport au contrat avec un prestataire de service (LEC – Loisirs Education et Citoyenneté) qui n'a pas été renouvelé.

## **5) Projet de coopération transfrontalière INTERREG IV A « Patrimoine »**

*« Réseau Pyrénéen des Centres d'Interprétation du Patrimoine »*

L'objectif est de faire coopérer un premier réseau transfrontalier de centres du patrimoine pour renforcer le développement local et l'économie touristique.

Projet sur 3 ans, avec des aides de l'Europe, du Conseil Régional, de la DIACT Pyrénées, du Conseil Général.

- Constitution de réseau entre les Pyrénéens Français et Espagnols, améliorer l'image de ces centres avec la création d'une marque « Pyrénées », faire une promotion percutante afin de développer une activité touristique autour de ces sites, établir une coopération forte avec des partenaires privilégiés (histoire et culture similaire), présence d'emplois qualifiés, formation du personnel adaptée.
- Localement : mettre en place une politique de sensibilisation des prestataires touristique locaux, actualisation du château, prévoir un réaménagement de certaines salles (actualiser la salle de « frontière »), faire les traductions en anglais et espagnol, essayer d'obtenir le label « Tourisme et Handicap » en favorisant plusieurs échelons moteur ou physique (braille, guide audio, amélioration de l'accès), prise en charge d'une partie du poste de Pauline (50 %).

Documents remis en réunion.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

- Poste : inquiétude des élus concernant la fermeture des bureaux de poste ou leur transformation en agence postale.

Création le 26 septembre 2008, d'un collectif départemental de défense de la présence postale en Ariège, par l'Association des maires de l'Ariège.

Les élus concernés sont invités à s'y joindre.

- Point sur les Thermes : la D.S.P. signée pour 6 ans, est à mi-parcours, la commission thermalisme s'est réunie le 8 juillet 2008 en présence de M. Cornille, gérant de la SARL de Gestion des Thermes d'Aulus les Bains.

Echange de courriers entre la CCCO et la SARL de Gestion des Thermes, au vue d'anomalies constatées.

Lecture de la lettre de la CCCO, envoyée au Tribunal de Commerce de Foix, rappelant les divers dysfonctionnements.

- Atelier relais d'Ercé : lettre de M. Bertrand Aubé, qui met fin à l'expérience menée pendant 1 an pour la fabrication de granulé de bois (pellets), conséquence : le projet de location-vente est annulée.

Le conseil syndical charge M. le Président de mener les négociations avec M. Aimé Peyrat menuisier à Ercé, intéressé par l'atelier.

La plateforme de séchage est en cours de réalisation.

- L'ACMAD, Association Couserannaise de Maintien A Domicile, demande que la CCCO désigne un délégué pour siéger au sein de leur Conseil d'Administration.

Mme Christine Terrisse est candidate, et désignée à l'unanimité.

- Etude de zonage d'assainissement : doit-on rendre la compétence aux communes pour la réalisation d'études complémentaires ?

Réflexion à mener rapidement.

- Réflexion cantonale sur la politique touristique : une réunion de travail sur ce thème est à prévoir.

(Elle a été fixée après le conseil, au lundi 20 octobre avec l'ensemble des Maires et l'Office de Tourisme du Haut Couserans).

- Exonération de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation en territoire ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) pour certains types de logement à vocation touristique :

L'exonération de ces taxes est de la compétence des Communes. De ce fait, n'étant pas une exonération obligatoire, il n'y a pas de fond de compensation de la part de l'Etat.

Il serait sage d'effectuer une recherche plus précise sur les conséquences financières avant de prendre une telle décision.

La séance est levée à 20 h 50.

**Le Président**

**Julien SOUQUET**